

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation : mercredi 05 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** MAUGER Sylvie

**Objet : RESIDENCE AUTONOMIE CATHERINE DE LONGPRE – ACCORD DEVIS ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a répondu à un appel à projets national à destination des résidences autonomes, initié par l'Assurance Retraite. Le projet prévoit la mise en place de volets roulants solaires pour un montant de 18 714.19 € HT. Compte tenu du nombre de dossiers déposés, l'aide ne sera pas de 100 % de la dépense, mais limitée à 10 000€.

Afin de compléter le financement, Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours communautaire, à un taux de 40 % du reste à charge, soit :

|   |             |
|---|-------------|
| - Devis entreprise Lemaux.....                      | 18 714,19 € |
| - Aide CARSAT .....                                 | 10 000,00 € |
| - Montant fonds de concours (40% du reste à charge) | 3 486,00 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise Lemaux pour le remplacement de 18 volets roulants motorisés solaires à la résidence autonomie Catherine de Longpré,
- Donne son accord au plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS

